

12.2 RESULTAT DE LA CONSULTATION LIE A LA REINSTALLATION

Au titre de l'appréciation du projet, il ressort des échanges, que le projet doit impérativement impliquer l'ensemble des acteurs et entreprendre des séances d'information et de communication sur le projet pour sa mise en œuvre réussie.

Les échanges et débats ont permis de ressortir les actions à mener ci-après pour répondre aux différentes préoccupations des parties prenantes.

Tableau 1 : Synthèse globale des préoccupations et mesures prises lors des consultations publiques réalisées

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
Thématique	Réponses données lors des consultations	Mesures préconisées à prendre par le projet
Les canaux de communication	<p>Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication sont : la lettre administrative sur support papier, le téléphone (Tigo, Airtel).</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services ; - Utiliser les canaux ci-dessus pour communiquer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de communication ; - Recruter un chargé de communication dans le projet ; - Utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services ;
Usage fait des données (photo et données techniques) dans le cadre de l'étude	<p>Les échanges ont permis de ressortir les risques liés à l'utilisation des images et des données collectées à d'autres fins. Cependant l'ensemble des personnalités rencontrées ont donné leur accord verbal pour l'utilisation des données collectées dans le cadre des activités du projet.</p>	<p>Utiliser les images ou autres données dans la rédaction des documents du présent projet.</p>
Le bilan du PRAPS1	<p>Les résultats des investissements en infrastructures pastorales et de matériel de bureau (mares, parcs de vaccination, puits, etc.) ont contribué à améliorer les conditions de travail des éleveurs et des services techniques. Cependant, la qualité de certaines infrastructures est très mauvaise dans certaines provinces.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des bénéficiaires, le cahier de charge des entreprises chargées de la réalisation des infrastructures ; - Former les services techniques dans le suivi et contrôle de projet ; - Faire un audit du PRAPS1 pour identifier les failles et les corriger pour la seconde phase du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des bénéficiaires, le cahier de charge des entreprises chargées de la réalisation des infrastructures ; - Former les services techniques dans le suivi et contrôle de projet ; - Faire un audit du PRAPS1 pour identifier les failles et les corriger pour la seconde phase du projet ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs

<p>La bonne gouvernance</p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'il existe de nombreuse faille dans la gouvernance de la phase 1 du projet. On peut citer des sites choisis de commun accord avec les services techniques pour l'implantation de parc de vaccination qui n'ont pas été respecté. Des infrastructures implantées dans des zones ou le nombre de bétail est négligeable. Le manque de transparence dans les activités du projet et la fermeture brutale des antennes locale du projet. Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les services techniques dès le début du projet ; - Mettre en place un comité locale de suivi des activités du projet ; - Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ; - Faire une fermeture concerté des antennes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les services techniques dès le début du projet ; - Mettre en place un comité locale de suivi des activités du projet ; - Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ; - Faire une fermeture concertée des antennes du projet.
<p>La couverture des besoins vitaux du cheptel</p>	<p>Les échanges ont permis de ressortir que les principaux besoins vitaux du cheptel que sont la santé, l'alimentation et l'eau, sont loin d'être satisfaits. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - Former des vaccinateurs locaux ; - Faciliter l'accès aux compléments alimentaires en période de soudure ; - Faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources en eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - Former des vaccinateurs locaux ; - Faciliter l'accès aux compléments alimentaires en période de soudure ; - Faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources en eau ;
<p>La question foncière</p>	<p>Il ressort des échanges que la question foncière est très sensible dans les provinces concernées par l'étude. Il est observé un conflit de compétence entre le droit coutumier et le droit foncier national. Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre la voie légale tout en tenant compte du droit coutumier pour toute acquisition de terrain ; - éviter les terres à fort potentiel agricole dans le choix des sites pour la réalisation des infrastructures; - baliser et géo référencer les couloirs de transhumance; 	<ul style="list-style-type: none"> - suivre la voie légale tout en tenant compte du droit coutumier pour toute acquisition de terrain ; - éviter les terres à fort potentiel agricole dans le choix des sites pour la réalisation des infrastructures; - baliser et géo référencer les couloirs de transhumance;
<p>Sécurité des biens et des personnes</p>	<p>Les échanges ont révélé des pertes de cheptel du fait des vols et des attaques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer les éleveurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
	<p>d'animaux sauvages (hyènes, éléphants, etc.). Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer les éleveurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel ; - accompagner les éleveurs dans la procédure judiciaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les éleveurs dans la procédure judiciaire ;
La gestion des litiges	<p>Les échanges ont révélé que les conflits dans la zone du projet sont liés à la concurrence autour des ressources naturelles (l'eau, le fourrage et la terre). Ces litiges quand ils ne sont pas gérés à l'amiable avec la facilitation de certaines autorités traditionnelles, sont tranchés par la voie judiciaire. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faïtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - Mettre en place un observatoire des conflits ; - Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faïtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - Mettre en place un observatoire des conflits ; - Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres
La commercialisation des produits d'élevage	<p>Les échanges ont permis d'identifier les produits d'élevage dans les zones couvertes par l'étude. Ces principaux produits sont le bétail, la viande, le lait, les peaux, le fromage. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des marchés à bétail dans les zones à fort potentiel ; - Développer la filière lait par la mise en place d'une chaîne de froid ; - Développer la filière viande, par la construction d'abattoirs répondants aux conditions d'hygiène ; - Soutenir la mise en place et le fonctionnement de laiteries semi modernes ; - Faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des marchés à bétail dans les zones à fort potentiel ; - Développer la filière lait par la mise en place d'une chaîne de froid ; - Développer la filière viande, par la construction d'abattoirs répondants aux conditions d'hygiène ; - Soutenir la mise en place et le fonctionnement de laiteries semi modernes ; - Faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière ;
Problématique de l'emploi	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe dans la zone du projet, une forte immigration des jeunes vers les pays voisins. Le chômage et les difficiles conditions de vie en sont les principales causes. Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ; - Former les jeunes dans les métiers courants de chaque zone ; - Diversifier les sources d'emploi par les AGR

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs

	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ; - Former les jeunes dans les métiers courants de chaque zone ; - Diversifier les sources d'emploi par les AGR 	
<p>L'accès aux services sociaux de base</p>	<p>Les échanges ont permis de ressortir les difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base des nomades, notamment l'accès à la santé, à l'éducation et à l'insuffisance d'infrastructures hydrauliques (eau potable). Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement; - encourager la fréquentation des centres de santé ; - expérimenter des centres de santé nomade ; - former des auxiliaires de santé au profit des populations nomades ; - réaliser des points d'eau potable sur le parcours des nomades pour réduire la maladies hydrique; - Mettre en place des écoles nomades ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ; - encourager la fréquentation des centres de santé ; - expérimenter des centres de santé nomade ; - former des auxiliaires de santé au profit des populations nomades ; - réaliser des points d'eau potable sur le parcours des nomades pour réduire la maladies hydrique; - Mettre en place des écoles nomades ;
<p>Dispositif de contrôle des épidémies</p>	<p>Les échanges ont révélé qu'aucun dispositif opérationnel n'existe au niveau des provinces pour les alertes épidémiologiques. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et équiper les laboratoires de santé vétérinaires ; - Former des auxiliaires communautaires pour les alertes épidémiologiques ; - Renforcer le contrôle sanitaire lors du déplacement des nomades ; - Sensibiliser les éleveurs sur la vaccination du cheptel. - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort . 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et équiper les laboratoires de santé vétérinaires ; - Former des auxiliaires communautaires pour les alertes épidémiologiques ; - Renforcer le contrôle sanitaire lors du déplacement des nomades ; - Sensibiliser les éleveurs sur la vaccination du cheptel ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort .
<p>Capacité de réaction des laboratoires de santé animale</p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'il n'existe pas de laboratoires de santé animale dans les provinces concernées par l'étude. Les services de l'élevage rencontrent des difficultés pour le prélèvement des échantillons, leur transmission à N'Djamena et la récupération des résultats d'analyse médicale vétérinaire : il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des laboratoires de santé animale dans les provinces ; - Renforcer les équipements et outillages de prélèvements des échantillons .

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des laboratoires de santé animale dans les provinces ; - Renforcer les équipements et outillages de prélèvements des échantillons . 	
Les cliniques vétérinaire	<p>Les échanges avec les services techniques ont révélé que dans les différentes provinces cibles, il n'existe pas de cliniques vétérinaires publiques, ni privées fonctionnelles. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire et équiper les cliniques vétérinaires publiques ; - encourager la création de clinique vétérinaire privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et équiper les cliniques vétérinaires publiques ; - encourager la création de clinique vétérinaire privé.
Les déchets biomédicaux	<p>Les échanges ont permis de relever l'absence d'un système, d'équipements adéquats et de personnel formé pour la gestion des déchets biomédicaux dans les centres et formations sanitaires dans les provinces. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux ; - Former le personnel des centres de santé dans la gestion des déchets biomédicaux ; - Sensibiliser le personnel soignant sur les dangers liés aux déchets médicaux ; - Réhabiliter le dispositif de traitement des déchets biomédicaux dans les centre de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux ; - Former le personnel des centres de santé dans la gestion des déchets biomédicaux ; - Sensibiliser le personnel soignant sur les dangers liés aux déchets médicaux ; - Réhabiliter le dispositif de traitement des déchets biomédicaux dans les centre de santé.
Les déchets liés à la santé animale	<p>Les échanges ont révélé que l'essentiel des déchets liés à la santé animale sont constitué des emballages de produits vétérinaires, des seringues, des restes d'animaux infectés en décomposition dans la nature.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets dans les centres de santé animale ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort . 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets dans les centres de santé animale ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort.
Les déchets phytosanitaire (pesticide, herbicides,...)	<p>Les échanges ont relevé qu'au niveau de la production végétale, l'essentiel des déchets est constitué des emballages de pesticides, herbicides et fongicides.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - former les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires homologué .

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires homologué . 	
Gestion des ordures ménagère	<p>Il ressort des changes que les communes ne sont pas suffisamment outillé pour la gestion des ordures ménagère. Les mairies sont dépourvues de grandes bacs à ordures, de moyens d'enlèvement et de centres de traitement de ces ordures.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ; - Appuyer les mairie dans l'élaboration de plan de gestion des ordures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ; - Appuyer les mairie dans l'élaboration de plan de gestion des ordures.
Les feux de brousse	<p>Il ressort des échanges que les principaux cas de feux de brousse sont accidentel. Les accidents sont liés aux feux de foyer non éteints des nomades.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - Appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - Appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse.
Pollution de l'eau et sol	<p>Il ressort des changes qu'il existe un risque de pollution de l'eau et des sols par les intrants utilisés dans la santé humaine, animale et végétal. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets ; - Former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans la santé humaine, animale et végétale ; - Appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion des déchets - Appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets.
Les VBG	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges avec les services techniques ont révélé l'existence de cas de VBG. Il s'agit du lévirat, le sororat, le manque d'équité dans le partage de l'héritage entre femme et homme, l'excision, la restriction d'accès aux ressources et à l'école des femmes. Les services techniques rencontrent des difficultés dans la gestion des cas de VBG, du fait notamment de : 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un plaidoyer auprès des autorités politique pour l'adoption du code de la famille au Tchad ; - Comblent le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - Doter les services sociaux en moyens logistiques ; - Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant.

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs

	<ul style="list-style-type: none">- Manque de volonté des victimes à dénoncer leurs bourreaux ;- Les pesanteurs culturelles dans certaines localités ;- Le règlement à l'amiable des cas de VBG ;- Insuffisance de suivi des victimes de VBG ;- Insuffisance des cadres qualifiés dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ;- Absence des moyens logistiques ;- Il est donc recommandé de :- Faire un plaidoyer auprès des autorités politique pour l'adoption du code de la famille au Tchad ;- Combler le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ;- Doter les services sociaux en moyens logistiques ;- Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant.	
Les VCE	<p>Les échanges ont révélé l'existence de cas de VCE, notamment le travail des enfants dans les mines ou comme bouvier, la maltraitance des enfants talibés, les mariages précoces, le viol sur mineur. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ;- Sensibiliser les populations sur les VCE ;- Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VCE ;- Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales.	<ul style="list-style-type: none">- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ;- Sensibiliser les populations sur les VCE ;- Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VCE ;- Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales.
Les pathologies humaines	<p>Il ressort des changes que les pathologies humaines les plus récurrentes sont : le paludisme, les parasitoses, la tuberculose, les maladies hydriques et respiratoires. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire une sensibilisation des populations sur les maladies courantes (COVID-19, paludisme, etc.)- Encourager la fréquentation des centres de santé en vue de prévenir ces pathologies ;- Sensibiliser les populations l'automédication et l'utilisation des médicaments de la rue ;	<ul style="list-style-type: none">- Faire une sensibilisation des populations sur les maladies courantes (COVID-19, paludisme, etc.)- Encourager la fréquentation des centres de santé en vue de prévenir ces pathologies ;- Sensibiliser les populations l'automédication et l'utilisation des médicaments de la rue ;- Mettre en place un cadre organisationnel et d'échanges réunissant les tradi-praticiens et la médecine moderne ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre organisationnel et d'échanges réunissant les tradi-praticiens et la médecine moderne ; - Mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre services techniques de la santé humaine, santé animale, santé végétale ; - Equiper les laboratoires des formations sanitaires et renforcer les capacités du personnel en vue de la fourniture d'un service de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre services techniques de la santé humaine, santé animale, santé végétale ; - Equiper les laboratoires des formations sanitaires et renforcer les capacités du personnel en vue de la fourniture d'un service de qualité
Les pathologies animales	<p>Les échanges ont révélé que les pathologies animales les plus courantes dans les provinces concernées par l'étude, sont la Trypanosomiase, les PPR (peste de petits ruminants), la Péripleurite contagieuse bovine, le charbon symptomatique et le charbon bactérien, la fièvre aphteuse, la Pasteurellose, la Typhose, la maladie de New Castle. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les éleveurs sur le respect du calendrier de vaccination ; - Réaliser des magasins de stockage et vente des produits vétérinaires pour finir avec les ruptures de stock de médicament ; - Lutter contre la propagation des produits vétérinaires non homologués ; - Mettre en place un dispositif d'alerte contre les épidémies impliquant les éleveurs ; - Former et équiper des auxiliaires communautaires en santé animale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les éleveurs sur le respect du calendrier de vaccination ; - Réaliser des magasins de stockage et vente des produits vétérinaires pour finir avec les ruptures de stock de médicament ; - Lutter contre la propagation des produits vétérinaires non homologués ; - Mettre en place un dispositif d'alerte contre les épidémies impliquant les éleveurs ; - Former et équiper des auxiliaires communautaires en santé animale.
La restriction d'accès aux ressources naturelles	<p>Il ressort des échanges que la coupe ou l'élagage de certaines espèces ligneuses (l'acacia nilotica, le faiderbia albida, etc) sont interdites par la loi de la République du Tchad. Cependant, les éleveurs en quête d'aliment pour bétail sont obligés d'élaguer ces espèces pour assurer la survie de leurs troupeaux pendant la période de soudure. L'interdiction par les services des eaux et forêts de l'élagage des ligneux en période de soudure est sanctionnée par de lourdes amendes. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le reboisement des espèces ligneuses utiles à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le reboisement des espèces ligneuses utiles à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ; - Créer une zone pastorale pour améliorer les conditions de la pratique de l'élevage ; - Faire une mise en défens des zones écologiques sensibles ; - Réaliser des petites unités de production d'aliment pour bétail ; - Former les services techniques dans la gestion durable de l'environnement ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une zone pastorale pour améliorer les conditions de la pratique de l'élevage ; - Faire une mise en défens des zones écologique sensible ; - Réaliser des petites unités de production d'aliment pour bétail ; - Former les services techniques dans la gestion durable de l'environnement ; 	
<p>Besoins en capacité</p>	<p>Les échanges ont révélé que les services techniques provinciaux de l'Elevage présentent de grands besoins en renforcement de capacités. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacements) ; - Réaliser des laboratoires de santé animales et des cliniques vétérinaire équipés, - Doter les services vétérinaires en chaîne de chaîne de froid pour assurer la conservation des produits ; - Réaliser des Pharmacies vétérinaires pour freiner la propagation des produits non homologué ; - Doter les services techniques de l'agriculture et de l'élevage en incinérateurs pour faciliter le traitement des déchets dangereux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacements) ; - Réaliser des laboratoires de santé animales et des cliniques vétérinaire équipés, - Doter les services vétérinaires en chaîne de chaîne de froid pour assurer la conservation des produits ; - Réaliser des Pharmacies vétérinaires pour freiner la propagation des produits non homologué ; - Doter les services techniques de l'agriculture et de l'élevage en incinérateurs pour faciliter le traitement des déchets dangereux ;
<p>Problématique des personnes vivant avec un handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges avec les services techniques et administratifs ont permis de faire des recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des personnes vivants avec un handicap : - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivants avec un handicap au niveau de chaque province; - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivants avec un handicap dans les écoles ,les centres de santé ,dans les services techniques et administratifs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivants avec un handicap au niveau de chaque province; - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivants avec un handicap dans les écoles ,les centres de santé ,dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs

	<ul style="list-style-type: none"> - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ; 	
Problématique des femmes	<p>Les échanges ont permis de ressortir les recommandations spécifiques aux femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des reboisements et vulgariser la pratique de l'agroforesterie ; - créer des dépôts de gaz butane et le vendre à un prix social afin d'alléger la souffrance des femmes et évier la coupe abusive du bois de chauffe ; - faciliter l'accès aux marchés nationaux et régionaux pour la vente des produits pastoraux ; - réaliser des points d'eau pour la consommation humaine afin de réduire la corvée des femmes et des enfants ; - former les femmes en fauche et conservation du fourrage ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit. - faciliter l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus (embouche d'animaux domestiques, petit commerce, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des reboisements et vulgariser la pratique de l'agroforesterie ; - créer des dépôts de gaz butane et le vendre à un prix social afin d'alléger la souffrance des femmes et évier la coupe abusive du bois de chauffe ; - faciliter l'accès aux marchés nationaux et régionaux pour la vente des produits pastoraux ; - réaliser des points d'eau pour la consommation humaine afin de réduire la corvée des femmes et des enfants ; - former les femmes en fauche et conservation du fourrage ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit. - faciliter l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus (embouche d'animaux domestiques, petit commerce, etc.)
Problématique des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges ont permis de ressortir des recommandations spécifiques aux jeunes : - faire un plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des jeunes dans la mise en œuvre du projet; - encourager l'installation des institutions de crédit dans la zone du projet ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédit pour faciliter l'accès aux crédits des jeunes ; - lutter contre l'immigration par le financement des AGR (élevage, petit commerce, ...) pour les jeunes ; - Impliquer les jeunes dans la protection du cheptel ; - impliquer les jeunes dans la lutte contre les feux de brousse . 	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des jeunes dans la mise en œuvre du projet; - encourager l'installation des institutions de crédit dans la zone du projet ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédit pour faciliter l'accès aux crédits des jeunes ; - lutter contre l'immigration par le financement des AGR (élevage, petit commerce, ...) pour les jeunes ; - impliquer les jeunes dans la protection du cheptel ; - Impliquer les jeunes dans la lutte contre les feux de brousse .

Tableau 2 : synthèse des consultations avec les organisations paysannes de l'élevage

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
Thématique	Réponses données lors des consultations	Mesures préconisées à prendre par le projet
les canaux de communication	les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les éleveurs sont le contact direct par l'intermédiaire des responsables des fédérations des éleveurs des différentes provinces, les services techniques et administratifs, les chefs du Ferrick ou par téléphones.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de communication ; - Mettre à profits les canaux communications pour la bonne marche du projet.
l'usage fait des données collectées (photo et avis),	Les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.	Utiliser les photos, avis et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet
les relations avec les populations riveraines des Ferricks	Les échanges ont révélé que les habitants des ferricks vivent en harmonie avec les populations riveraines. Il est recommandé de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables des Ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans les zones. 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables du Ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans les zones.
l'accès aux services sociaux de base	il ressort des échanges que les populations des Ferricks rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau. <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'accès à la santé, il est ressorti des échanges qu'il y a une grande distance entre les centres de santé et les ferricks. Il faut noter également la récurrence des maladies hydriques. - Pour l'accès à l'éducation, dans la plupart des ferricks visités, il n'existe pas une école nomade pilote excepté la ferrick de Aboudouroua. Ce pendant l'absence d'une cantine scolaire est l'une des causes des abandons scolaires. - Pour l'accès à l'eau, les participants ont relevé le fait que les populations des Ferricks utilisent les eaux de la mare comme eau de boisson. - Il est recommandé de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une cantine scolaire pour l'école nomade ; - réaliser un point d'eau potable dans les Ferrick ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une cantine scolaire pour les écoles nomades pilote ; - réaliser un point d'eau potable dans les Ferricks pour minimiser les maladies hydriques ; - mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)

	- mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;	
la santé animale	<p>il est ressorti des échanges qu'il existe des difficultés d'accès aux produits vétérinaire et aux prestations d'un vétérinaire.</p> <p>Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ; - Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les ferrick ; - Former et recycler les vaccinateurs nomades 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ; - Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les ferrick ; - Former et recycler les vaccinateurs nomades - Former et recycler les éleveurs en santé animale - Sensibiliser les éleveurs dans l'utilisation des produits homologués.
la couverture des besoins alimentaires du cheptel	<ul style="list-style-type: none"> - il est recommandé de : - Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ; - Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ; - Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ; - Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ; - Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;
l'impact du cheptel sur la flore	<p>il est ressorti des échanges que parmi les animaux élevés dans les Ferrick (bovins, ovins, caprins, volaille). Les bovins et les camelins sont de loin les plus destructeurs de l'environnement compte tenu du volume de fourrage englouti. Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une rotation des zones de pâture des bovins ; - Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une rotation des zones de pâture des bovins ; - Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail.
les besoins en formation	<ul style="list-style-type: none"> - les participants ont exprimé le besoin de formation dans les domaines suivant : - Formation dans le reboisement des espèces utiles à l'élevage ; - Formation dans les techniques modernes d'élevage ; - Formation en santé animale - Formation d'accoucheuse villageoise 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation dans le reboisement - Formation dans les techniques modernes d'élevage ; - Formation en santé animale - Formation d'accoucheuse villageoise

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)

<p>la sécurité des biens</p>	<p>les échanges ont révélé que les éleveurs des ferricks sont souvent victimes de vol de bétail. Ils affirment également être impuissant face aux moyens utilisés par les agresseurs. il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ; - mettre à contribution les forces de défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ; - mettre à contribution les forces de défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ; - appuyer les leveurs dans les suivi judiciaire des procès pour vol de bétail.
<p>la question foncière</p>	<p>il est ressorti des échanges que les habitants des Ferrick occupent les terres depuis des années avec l'accord des populations autochtones. De plus, l'accès à la terre des femmes est une réalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique
<p>la participation des femmes dans les activités socio-économiques,</p>	<p>les échanges ont révélé que les femmes jouent un rôle déterminant dans la production agricole, alimentaire et nutritionnelle de la communauté. Elles représentent l'essentiel de la main d'œuvre dans la production agricole (mil, arachide, sésame), dans le petit commerce de produits tels que légumes, produits de consommation courante (sucre, huile, savon, lait, etc.) et assurent la préparation des repas au sein de leur ménage.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès au crédit des femmes; - Equiper et former les femmes dans les techniques modernes d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès au crédit des femmes; - Equiper et former les femmes dans les techniques modernes d'élevage.
<p>les Violences Basées sur le Genre (VBG),</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les échanges ont révélé qu'il existe une inégalité dans l'accès à l'héritage (la femme reçoit 1/3 et l'homme reçoit 2/3). Il faut également noter l'existence de mariages consanguins (mariage entre cousin et cousine) qui rendent difficiles les divorces. Il est recommandé de : - Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - Sensibiliser les populations sur les VBG ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - Sensibiliser les populations sur les VBG ; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)

	- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG	
les Violences Contre les Enfants (VCE):	il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces et des mutilations génitales (excision). De plus, les enfants sont utilisés comme bouviers au détriment de leur scolarisation. Il est recommandé de: - Mettre en place une école nomade dans les Ferrick; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;	- Mettre en place une école nomade dans les Ferrick; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;
l'accès au microcredit	il résulte des échanges qu'il n'y a pas d'institutions financières adaptées la vie nomade .Il est recommandé de : - Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ; - Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;	- Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ; - Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;
besoins en capacité pour la production	- les principales difficultés relevées par les participants sont le manque de formations et d'équipements. Il est recommandé de : - former les producteurs en techniques agropastorales ; - former les producteurs dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ; - mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs en magasins de stockage de produits pastoraux ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs d'une chaine de froid pour la conservation des produits de l'élevage. - Doter les fédérations et unions d'éleveurs en moyens logistiques (tricycles)	- former les producteurs en techniques agropastorales ; - former les producteurs dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ; - mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs en magasins de stockage de produits pastoraux ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs d'une chaine de froid pour la conservation des produits de l'élevage. - Doter les fédérations et unions d'éleveurs en moyens logistiques (tricycles) -
la restriction d'accès aux ressources naturelles	Les échanges ont révélé que les éleveurs ont maille à partir avec les services en charge d'environnement pendant la période de soudure. Il arrive qu'ils soient obligés d'élaguer des	- Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ;

Synthèse des consultations des parties prenantes avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)

	<p>arbres pour assurer la survie de leur cheptel. Pour cette faute ils reçoivent des amendes qu'ils jugent disproportionnées.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ; - Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage; - tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage; - tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes
<p>la bonne gouvernance des activités du projet</p>	<p>les participants ont noté des irrégularités dans le choix des bénéficiaires. De plus, certaines infrastructures réalisées ne répondent pas aux normes (exemple de parcs de vaccination) et des activités prévues n'ont pas été réalisées. On peut également noter un démantèlement brutal des antennes du projet. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une gestion transparente des activités du projet ; - Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ; - Publier le cahier de charge des entreprises chargés des travaux ; - Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet. - Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire gestion transparente des activités du projet ; - Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ; - Publier le cahier de charge des entreprises chargés des travaux ; - Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet. - Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2
<p>les critères de vulnérabilité</p>	<p>l'absence de bétail, la mauvaise récolte au sein d'un ménage est traduite comme un signe de vulnérabilité pour ce ménage ou l'individu concerné. Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ; - Appuyer le ménage à restaurer son capital productif 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ; - Appuyer le ménage à restaurer son capital productif

12.3 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

12.3.1 Recommandation spécifique aux institutions (services techniques et administratifs)

- Mettre en place un plan de communication ;
- Recruter un chargé de communication dans le projet ;
- Utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services ;

- Utiliser les images ou autres données dans la rédaction des documents du présent projet.
- Mettre à la disposition des bénéficiaires, le cahier de charge des entreprises chargé de la réalisation des infrastructures ;
- Former les services techniques dans le suivi et contrôle de projet ;
- Faire un audit du PRAPS1 pour identifier les failles et les corriger pour la seconde phase du projet ;
- Impliquer les services techniques dès le début du projet ;
- Mettre en place un comité locale de suivi des activités du projet ;
- Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ;
- Faire une fermeture concertée des antennes du projet.
- Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ;
- Former des vaccinateurs locaux ;
- Faciliter l'accès aux compléments alimentaires en période de soudure ;
- Faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources en eau ;
- suivre la voie légale tout en tenant compte du droit coutumier pour toute acquisition de terrain ;
- éviter les terres à fort potentiel agricole dans le choix des sites pour la réalisation des infrastructures;
- baliser et géo référencer les couloirs de transhumance;
- appuyer les éleveurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel ;
- accompagner les éleveurs dans la procédure judiciaire ;
- Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faïtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc.
- Mettre en place un observatoire des conflits ;
- Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres
- Réaliser des marchés à bétail dans les zones à fort potentiel ;
- Développer la filière lait par la mise en place d'une chaîne de froid ;
- Développer la filière viande, par la construction d'abattoirs répondants aux conditions d'hygiènes ;
- Soutenir la mise en place et le fonctionnement de laiteries semi modernes ;
- Faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière ;-
- Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ;
- Former les jeunes dans les métiers courants de chaque zone ;
- Diversifier les sources d'emploi par les AGR
- Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ;
- encourager la fréquentation des centres de santé ;
- expérimenter des centres de santé nomade ;
- former des auxiliaires de santé au profit des populations nomades ;
- réaliser des points d'eau potable sur le parcours des nomades pour réduire les maladies hydriques;
- Mettre en place des écoles nomades ;
- Réaliser et équiper les laboratoires de santé vétérinaires ;
- Former des auxiliaires communautaires pour les alertes épidémiologiques ;
- Renforcer le contrôle sanitaire lors du déplacement des nomades ;
- Sensibiliser les éleveurs sur la vaccination du cheptel ;
- Créer des laboratoires de santé animale dans les provinces ;
- Renforcer les équipements et outillages de prélèvements des échantillons.
- Construire et équiper les cliniques vétérinaires publiques ;
- encourager la création de clinique vétérinaire privé.

- Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux ;
- Former le personnel des centres de santé dans la gestion des déchets biomédicaux ;
- Sensibiliser le personnel soignant sur les dangers liés aux déchets médicaux ;
- Réhabiliter le dispositif de traitement des déchets biomédicaux dans les centres de santé ;
- Mettre en place un plan de gestion des déchets dans les centres de santé animale ;
- Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux morts ;
- former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ;
- former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ;
- Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ;
- Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ;
- Appuyer les mairies dans l'élaboration de plans de gestion des déchets ;
- Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ;
- Appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse ;
- Mettre en place un plan de gestion des déchets ;
- Appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets ;
- Faire un plaidoyer auprès des autorités politiques pour l'adoption du code de la famille au Tchad ;
- Comblent le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ;
- Doter les services sociaux en moyens logistiques ;
- Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ;
- Sensibiliser les populations sur les VCE ;
- Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutte contre les VCE ;
- Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales ;
- Faire une sensibilisation des populations sur les maladies courantes (COVID-19, paludisme, etc.) ;
- Encourager la fréquentation des centres de santé en vue de prévenir ces pathologies ;
- Sensibiliser les populations à l'automédication et à l'utilisation des médicaments de la rue ;
- Mettre en place un cadre organisationnel et d'échanges réunissant les tradi-praticiens et la médecine moderne ;
- Mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre services techniques de la santé humaine, santé animale, santé végétale ;
- Equiper les laboratoires des formations sanitaires et renforcer les capacités du personnel en vue de la fourniture d'un service de qualité ;
- Sensibiliser les éleveurs sur le respect du calendrier de vaccination ;
- Réaliser des magasins de stockage et vente des produits vétérinaires pour finir avec les ruptures de stock de médicament ;
- Lutter contre la propagation des produits vétérinaires non homologués ;
- Mettre en place un dispositif d'alerte contre les épidémies impliquant les éleveurs ;
- Former et équiper des auxiliaires communautaires en santé animale ;
- Promouvoir le reboisement des espèces ligneuses utiles à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ;
- Créer une zone pastorale pour améliorer les conditions de la pratique de l'élevage ;
- Faire une mise en défens des zones écologiquement sensibles ;
- Réaliser des petites unités de production d'aliments pour bétail ;
- Former les services techniques dans la gestion durable de l'environnement ;

- Doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacements) ;
- Réaliser des laboratoires de santé animales et des cliniques vétérinaire équipés,
- Doter les services vétérinaires en chaîne de chaîne de froid pour assurer la conservation des produits ;
- Réaliser des Pharmacies vétérinaires pour freiner la propagation des produits non homologué ;
- Doter les services techniques de l'agriculture et de l'élevage en incinérateurs pour faciliter le traitement des déchets dangereux ;

12.3.2 Recommandation spécifique aux organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)

- Mettre à profits les canaux communications pour la bonne marche du projet.
- Utiliser les photos, avis et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet
- mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables du Ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans les zones.
- mettre en place une cantine scolaire pour les écoles nomades pilote ;
- réaliser un point d'eau potable dans les Ferricks pour minimiser les maladies hydriques ;
- mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;
- Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ;
- Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les Ferricks ;
- Former et recycler les vaccinateurs nomades
- Former et recycler les éleveurs en santé animale
- Sensibiliser les éleveurs pour l'utilisation des produits homologués.
- Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ;
- Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ;
- Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;
- Faire une rotation des zones de pâture des bovins ;
- Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail.
- Formation dans le reboisement
- Formation dans les techniques modernes d'élevage ;
- Formation en santé animale
- Formation d'accoucheuse villageoise
- mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ;
- mettre à contribution les forces de défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ;
- appuyer les leveurs dans les suivi judiciaire des procès pour vol de bétail.
- Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique
- faciliter l'accès au crédit des femmes;
- Equiper et former les femmes dans les techniques modernes d'élevage.
- Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ;
- Sensibiliser les populations sur les VBG ;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG
- Mettre en place une école nomade dans les Ferrick;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;

- Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ;
- Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;
- former les producteurs en techniques agropastorales ;
- former les producteurs dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ;
- mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ;
- doter les fédérations et unions d'éleveurs en magasins de stockage de produits pastoraux ;
- doter les fédérations et unions d'éleveurs d'une chaîne de froid pour la conservation des produits de l'élevage.
- Doter les fédérations et unions d'éleveurs en moyens logistiques (tricycles)
- Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ;
- Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage;
- tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes
- Faire gestion transparente des activités du projet ;
- Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ;
- Publier le cahier de charge des entreprises chargées des travaux ;
- Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet.
- Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2
- Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ;
- Appuyer le ménage à restaurer son capital productif

12.3.3 Recommandation spécifique aux femmes

- faciliter l'accès aux marchés nationaux et régionaux pour la vente des produits pastoraux ;
- réaliser des points d'eau pour la consommation humaine afin de réduire la corvée des femmes et des enfants ;
- former les femmes en fauche et conservation du fourrage ;
- faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit.
- faciliter l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus (embouche d'animaux domestiques, petit commerce, etc.)
- réaliser des reboisements et vulgariser la pratique de l'agroforesterie ;
- vendre le gaz butane à un prix social afin d'alléger la souffrance des femmes et éviter la coupe abusive du bois de chauffe ;

12.3.4 Recommandation spécifique aux jeunes

- faire un plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des jeunes dans la mise en œuvre du projet;
- encourager l'installation des institutions de crédit dans la zone du projet ;
- faire un plaidoyer auprès des institutions de crédit pour faciliter l'accès aux crédits des jeunes ;
- lutter contre l'immigration par le financement des AGR (élevage, petit commerce, ...)
- pour les jeunes ;
- impliquer les jeunes dans la protection du cheptel ;
- impliquer les jeunes dans la lutte contre les feux de brousse.

12.3.5 Recommandation spécifique aux personnes vivants avec un handicap

- mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivants avec un handicap au niveau de chaque province;
- créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ;
- créer des rampes d'accès pour les personnes vivants avec un handicap dans les écoles ,les centres de santé ,dans les services techniques et administratifs ;
- tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ;

12.4 DISPOSITIONS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DURANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CPR

La consultation et la participation des parties prenantes et principalement des PAP à la planification et la mise en œuvre du processus de réinstallation est une exigence des dispositions du présent CPR.

Il est nécessaire de prendre suffisamment de temps pour consulter tous les acteurs concernés et veiller tout particulièrement à mettre en place des mécanismes qui garantissent leur implication effective dans la mise en œuvre du programme.

La consultation et la participation des parties prenantes doivent se faire sous forme de réunions, de demandes de propositions/commentaires écrits, de remplissage de questionnaires et de formulaires, de conférences publiques et d'explications des idées et besoins du sous-projet, etc. Ces moyens de consultation prendront en compte le niveau d'alphabétisation qui prévaut dans ces communautés en laissant suffisamment de temps pour les feed-back et utiliser le langage accessible.

Des consultations seront organisées avec les différentes parties prenantes, sur le processus d'élaboration et le contenu du Plan de Réinstallation, les procédures de compensation ou d'indemnisation des biens, les différentes options possibles, la mise en place des mécanismes de gestion des plaintes, le calendrier de mise en œuvre de la réinstallation, etc. Les avis et préoccupations exprimés lors des séances de consultation feront l'objet de procès-verbaux, avec les listes des participants correspondantes.

12.5 DIFFUSION DE L'INFORMATION AU PUBLIC

Le présent CPR ainsi que les PAR qui seraient élaborés dans le cadre des activités du **PRAPS 2** seront mis à la disposition des parties prenantes et principalement des personnes affectées et des ONG locales dans chacune des provinces et des Communes d'exécution du projet, dans un lieu accessible, sous une forme et dans une langue qui leur soient compréhensibles. Dans le cadre du **PRAPS 2**, la diffusion des informations au public passera aussi par les médias tels que les journaux, la presse, les communiqués radios diffusés en langues nationales pour aller vers les autorités administratives et coutumières qui, à leur tour informeront les populations par les moyens locaux disponibles. En outre, la diffusion des informations doit se faire en direction de l'ensemble des acteurs : autorités préfectorales et municipales ; communautés de base (chefs de quartiers, chef de village coordination des femmes et des jeunes leaders religieux, etc.).

Après la validation nationale du présent CPR et son approbation par la Banque mondiale, le Gouvernement du Tchad à travers le Ministère de tutelle du **PRAPS 2** procédera à sa publication et informera formellement de fait la Banque mondiale et l'autoriser de publier également sur son site web.

13 MODALITES INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DU CPR

13.1 NIVEAU NATIONAL

13.1.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage doit veiller à la mise en œuvre du Cadre de Politique de Réinstallation. Il doit également s'assurer que toutes les activités de compensation et de réinstallation sont remplies d'une manière satisfaisante. Il doit apporter un appui-conseil et suivre le travail de l'UGP pour s'assurer que les activités en matière de réinstallations sont menées de façon satisfaisante. Le Comité de Pilotage sera présidé en matière de réinstallation par le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA). Le Ministère des Finances est chargé du déblocage des fonds pour le payement des compensations.

13.1.2 Responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la mise en œuvre du CPR

Sous la supervision du Comité de Pilotage, l'UGP a la responsabilité de la coordination de l'ensemble des actions de réinstallation. Pour cela, il devra recruter des Consultants spécialistes des questions sociales pour l'appuyer. En pratique, cela inclut les tâches et responsabilités suivantes :

- assurer que l'exigence de minimisation du déplacement et de la réinstallation est prise en compte dans la conception du projet au niveau de la zone du projet ;
- coordonner les activités d'ingénierie sociale lors de la sélection des sous projets et s'assurer que les éventuelles donations volontaires sont documentées conformément aux exigences de la NES n°5 de la BM ;
- évaluer les impacts de chaque activité en termes de déplacement, et pré-identifier les activités qui doivent faire l'objet de PAR ;
- faire en sorte que les procédures d'expropriation soient lancées là où besoin sera (préparation des plans d'expropriation, et élaboration par les autorités compétentes des arrêtés de requête en expropriation) ;
- sélectionner et recruter les consultants qualifiés pour la préparation des PAR ;
- veiller au respect des termes de référence, des délais et de la qualité des rapports fournis ;
- veiller à ce que la consultation et l'information aient lieu au moment opportun et aux lieux indiqués, en liaison avec toutes les parties prenantes telles que les Autorités provinciales et locales, les comités locaux de suivi, les représentants des populations, les ONG et les organisations communautaires ;
- superviser la mise en œuvre des actions de suivi et d'évaluation ;
- mobiliser et rendre disponible le financement pour la mise en œuvre du processus de réinstallation dans les délais requis.
- veiller à la mise en œuvre efficiente et effective des PAR avant le démarrage tout démarrage de travaux de génie civil.

13.1.3 Ministère des Finances et du Budget (MFB)

Ce ministère est chargé de la mobilisation des fonds.

13.2 RESPONSABILITES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Au niveau préfectoral, les services préfectoraux qui seront impliqués dans la mise en œuvre du CPR sont : le Département, les services techniques en charge des impôts ; de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales, de la justice, de la famille de la femme et de la protection de l'enfance, de l'environnement, de l'eau et de la pêche et les CDA. Ces structures sont chargées

de : (a) faciliter les discussions sur les aspects de compensations ; (b) aider ou orienter à l'identification et au tri des micro-projets ; et (c) appuyer à la gestion des litiges s'il y a lieu.

13.3 RESPONSABILITES AU NIVEAU COMMUNAL

Au niveau communal, la responsabilité sera confiée à la commission développement rurale ou affaire sociale de la Commune de la mairie qui sera impliqué dans le processus de triage des microprojets, les mécanismes de mise en œuvre et d'atténuation de leurs impacts dont la réinstallation. Pour plus d'efficacité, le renforcement des capacités cette commission sera nécessaire.

Ainsi, la commission développement rurale ou affaire sociale de la Commune doit :

- s'assurer que le sous-projet est assujéti à la norme de réinstallation (à travers les outils qui seront mis en place ainsi que le programme de renforcement de capacités) ;
- s'assurer que l'exigence de minimisation du déplacement et de réinstallation est prise en compte dans la conception des dossiers du microprojet ;
- évaluer les impacts de chaque microprojet en termes de déplacement, et ainsi procéder à une classification en fonction des microprojets qui doivent faire l'objet des PAR ;
- lancer les procédures d'expropriation là où cela est nécessaire (préparation des plans d'expropriation, et prise en main par les autorités compétentes des décisions d'expropriation) ;
- s'assurer du respect des termes de références, des délais et de la qualité du travail ;
- préparer les dossiers pour les travaux nécessaires à la réinstallation (aménagement des aires de recasement...) ;
- veiller à ce que la consultation et l'information puissent avoir lieu entre l'ensemble des acteurs concernés ;
- élaborer en concert avec les structures concernées un plan d'action ainsi qu'un chronogramme de mise en œuvre des activités de réinstallation préalablement au démarrage de l'investissement ;
- s'assurer que l'établissement (de concert avec les acteurs) des normes de compensation et/ou de rejet des propositions a été convenablement effectué ;
- répondre à toute doléance présentée par les PAP, et le cas échéant, solliciter les conseils des services départementaux, notamment du chargé de mitigation environnementale et sociale.

13.4 RESPONSABILITES AU NIVEAU DES VILLAGES ET QUARTIERS

Les communautés des villages bénéficieront d'un renforcement des capacités et seront impliquées dans le tri des microprojets, leur impact environnemental et social et dans la préparation des mesures environnementales et sociales nécessaires (évaluation environnementale et sociale, élaboration de PAR) selon le besoin.

13.4.1 Chefferies traditionnelles

Elles joueront un rôle important dans le choix du tracé et participeront à l'identification des PAP et à la confirmation de leurs biens. Elles contribueront également au règlement amiable des litiges.

13.4.2 Associations de développements de villages et de quartiers (CCA)

Les associations existantes au niveau des villages notamment les CCA seront également impliquées et auront pour rôles :

- la participation à la mobilisation et sensibilisation de la population ;
- l'identification et choix des sites des sous projets ;

- la participation à la recherche de solutions aux problèmes de gestion foncière, environnementale, sanitaire et culturelle dans l'espace villageois ;
- la contribution à la résolution des plaintes ;
- la participation au suivi de la réinstallation.

13.5 RESPONSABILITES DES CONSULTANTS DANS L'EXECUTION DES PAR

La responsabilité de l'exécution des PAR revient à l'UGP qui devra solliciter à cet effet un organisme spécialisé (Consultant ou bureau d'études) qui agira sous la supervision de cette dernière. L'organisme spécialisé (Consultant ou bureau d'études) sera lié à la coordination du projet par un contrat de prestation de services. Un organisme spécialisé (Consultant ou bureau d'études) pourrait être sélectionné pour l'exécution d'un ensemble de PAR, suivant la consistance des activités et leur impact en termes de réinstallation. L'organisme spécialisé (Consultant ou bureau d'études) aura pour tâches de :

- mener en relation avec toutes les parties prenantes, des enquêtes pour identifier les occupants, évaluer les biens affectés et déterminer leur valeur ;
- préparer la déclaration d'utilité publique qui intégrera la liste des biens et des personnes affectés ainsi que les propositions d'indemnisation ;
- exécuter les mesures de réinstallation et/ou de compensation.

13.6 COMITE DE GESTION DES PLAINTES

Ce comité existe à chaque niveau (Province, Commune, village) et a pour rôle l'enregistrement et la gestion des plaintes.

13.7 RESSOURCES - SOUTIEN TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Une assistance technique est nécessaire pour renforcer les capacités existantes des structures de mise en œuvre du projet (UGP, les Commissions d'expropriation et les ETD) en matière de réinstallation, notamment par le recrutement d'experts spécialisés des questions sociales pour appuyer la coordination des activités liées à la réinstallation. En plus, il est nécessaire que les capacités de tous les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la réinstallation soient renforcées à travers des sessions de formation sur la NES 5 et sur les outils, procédures et contenu de la réinstallation (CPR, PAR).

Il s'agira d'organiser un atelier de formation regroupant les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du CPR et des PAR. La formation pourra être assurée par des personnes ressources appropriées. Les coordinations et collectivités provinciales devront aussi disposer de moyens matériels de suivi de la mise en œuvre du CPR. Pour cela, les besoins en renforcement des capacités portent sur la sélection sociale des activités, la préparation des TDR pour faire les PAR, les procédures d'enquêtes socioéconomiques, la mise en œuvre de la réinstallation et le suivi/évaluation de la mise en œuvre.

13.8 MONTAGE ORGANISATIONNEL

La mise en œuvre du CPR recommande la mise en place d'une structure organisationnelle efficace et efficiente afin d'assurer une coordination cohérente de l'ensemble des activités de réinstallation, centraliser les flux d'information et réaliser le suivi et l'évaluation. C'est dans ce sens que la mission propose le dispositif d'exécution synthétisé dans le tableau 17 afin de réussir la mise œuvre du projet.

Tableau 3 : Arrangements institutionnels (charte de responsabilités) de mise en œuvre

Acteurs institutionnels	Responsabilités
Comité de Pilotage du Projet (CPP)	Diffusion du CPR ; Approbation et diffusion des PAR ; Supervision du processus ; Financement des études, de la sensibilisation et du suivi ;
Ministère des Finances et du Budget	Paiement des compensations.
UES/UGP	Travail en étroite collaboration avec la province, les Communes ou d'autres organes d'exécution : Assistance aux organisations communautaires et aux départements, mairies et aux provinces : Coordination de la mise en œuvre CPR/ PAR par l'Expert en Environnement (EE) et l'Expert Social (ES) du projet à recruter : Recrutement d'experts pour réaliser les études socio-économiques, les PAR et le suivi/évaluation (préparation des TdR) Supervision des indemnités des personnes affectées Suivi de la procédure d'expropriation et d'indemnisation Transmission du CPR et des PAR éventuels à la Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN) pour approbation Soumission des rapports d'activités au ministre et à la Banque Mondiale
Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN)	Approbation et suivi du CPR et des PAR éventuels
Ministère de l'Aménagement du Territoire du développement de l'habitat et de l'urbanisme Commission Administrative d'Indemnisation	Déclaration d'utilité publique Mise en place des commissions d'évaluation et d'indemnisation
Services administratifs et techniques préfectoraux (préfet, les Directions préfectorales en charge de la l'habitat et du Cadastre, de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires Sociales,	Identification et évaluation des biens Suivi de la réinstallation Suivi du paiement des compensations Enregistrement des plaintes et réclamations

Acteurs institutionnels	Responsabilités
Tribunal Provincial ou préfectoral	Résolution des litiges
Comités de Gestion des Plaintes (CGP)	Résolution des litiges
Services communaux (commission développement rurale ou affaire sociale de la Commune)	Participation : à la sélection sociale ; L'identification et évaluation des biens ; au suivi de la réinstallation ; au suivi du paiement des compensations ; à l'enregistrement et traitement des plaintes et réclamations.
Chefferies traditionnelles, Associations villageoises (Comité départemental d'action ou CDA, Comité Communal d'Action ou CCA) Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPR)	Enregistrement des plaintes et réclamations Identification et libération des sites devant faire l'objet d'expropriation après indemnisation Indemnisation et réinstallation ; Suivi de la réinstallation et des indemnisations Diffusion des PAR Traitement selon la procédure de résolution des conflits Participation au suivi de proximité
Consultants spécialisés sur les questions sociales	Etudes socioéconomiques Réalisation et exécution des PAR en consultation avec la population Renforcement de capacités Evaluation d'étape, à mi-parcours et finale

Source : Mission d'élaboration du CPR – PRAPS 2 2020

14 SUIVI ET EVALUATION

L'objectif général du suivi et de l'évaluation de la réinstallation est de s'assurer que toutes les PAP sont indemnisées, déménagées et réinstallées dans le délai le plus court possible et sans impact négatif.

Dans le cadre du PRAPS 2, le dispositif de suivi et évaluation à développer sera paramétré de façon à intégrer les indicateurs relatifs à la réinstallation. Ainsi, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) avec l'appui du Spécialiste Social responsable de la réinstallation, mettra en place un système de suivi dont l'objectif est de :

- alerter les responsables du projet et les autorités de tutelle de la nécessité d'acquérir des terres et des procédures d'acquisition nécessaires aux activités du projet et le besoin d'incorporer l'acquisition des terres, la réinstallation, la perte de biens et l'impact sur les moyens d'existence dans les spécifications techniques et les budgets lors de la planification ;
- fournir une information actualisée sur la procédure d'évaluation et de négociation ;
- maintenir à jour les registres de toutes les plaintes auxquelles une solution devra être trouvée ;
- documenter l'exécution de toutes les obligations de réinstallation du projet (à savoir le paiement des montants convenus, la construction de nouvelles structures, le système de gestion des plaintes et doléances, etc.) pour toutes les pertes temporaires ou définitives, ainsi que tout dommage supplémentaire de construction non prévue ;
- maintenir la base de données à jour pour les changements sur le terrain pendant l'exécution des activités de réinstallation et de compensation ;
- évaluer périodiquement la mise en œuvre de la clôture des actions de la réinstallation afin de déterminer si les PAP ont été entièrement payées avant l'exécution des activités du sous-projet, et si elles jouissent d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui qu'elles avaient auparavant.

14.1 SUIVI DES ACTIVITES

14.1.1 Objectifs du suivi

L'objectif général du suivi est de s'assurer que toutes les PAP sont indemnisées et réinstallées dans le délai le plus court possible et sans impacts négatifs résiduels. Le suivi traite essentiellement des aspects suivants :

- suivi d'exécution des mesures convenues dans les plans de réinstallation : paiement des compensations convenues et exécution des mesures additionnelles, restauration des moyens d'existence pour les déplacés économiques, notamment l'agriculture, le commerce et l'artisanat, l'emploi salarié, et les autres activités ;
- suivi des groupes et personnes vulnérables ;
- suivi du système de traitement des plaintes et réclamations.

La responsabilité du suivi du processus de réinstallation sera assurée par l'expert social au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

14.1.2 Indicateurs de performance

Pour la vérification de l'exécution des mesures sociales, il est proposé les voies et sources de vérifications suivantes :

- l'examen par la mission de contrôle des rapports de mise en œuvre des mesures sociales, préparés par l'entreprise en charge des travaux chaque dernier vendredi de chaque mois pendant toute la durée des travaux ;

- l'examen par l'Expert Social (ES) du projet des rapports périodiques de contrôle et suivi, préparés par la MdC tous les mois ;
- l'examen et les sorties de terrain conjointes de l'UGP et de DEELCPN tous les deux mois pour évaluer les performances sociales appliquées au niveau des chantiers ;
- l'examen des rapports périodiques de présentation du niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures sociales, préparés par le Comité de Pilotage tous trimestres pendant la durée du projet.

Le suivi évaluation appelle la définition des indicateurs de performance clés comme l'indique le tableau 17

Tableau 4 : Programme de suivi du PAR

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Forme du reporting
100 % des fonds prévus dans le CPR sont mobilisés ; 100 % des activités prévues dans le CPR sont réalisées 100 % d'acteurs locaux identifiés sont impliqués dans le suivi ;	Unité de Coordination du projet	Une fois par trimestre	Rapport d'activités du projet
100 % de sous-projets prévus pour faire objet d'un plan de réinstallation ont été réalisés ; 100 % des personnes recensées dont les biens ont été évalués sont indemnisées ; 100 % d'acteurs locaux identifiés sont impliqués dans le suivi ; 100 % des plaintes enregistrées sont traitées ; 100 % des PAP vulnérables (% de femmes et % des hommes) sont recensées et indemnisées ; % des PAP (% de femmes et % des hommes) sont satisfaites des opérations de dédommagements ; 100 % des PAP vulnérables (% de femmes et % des hommes) sont satisfaites des opérations de dédommagements ; 100 % des PAR ont été mise en œuvre avant le démarrage des travaux du sous projet.	Expert Social	Une fois par mois	Rapport trimestriel du SSES
100 % des campagnes de sensibilisation sur le Mécanisme de gestion des plaintes sont réalisées	Spécialistes social ou ONG	Deux fois avant le démarrage du processus d'indemnisation	Rapport d'évaluation du MGP
100 % des PAP a retrouvé une qualité de vie meilleure	Expert Social Consultant	6 mois après l'indemnisation	Rapport sur la situation des PAP après leur indemnisation

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Forme du reporting
100 % des PAP vulnérables ont été indemnisés et ont retrouvé une qualité de vie meilleure	Expert Social Consultant	6 mois après l'indemnisation	Rapport de suivi

Source : Mission d'élaboration du CPR – PRAPS 2 2020

14.2 ÉVALUATION

Le présent CPR et les PAR qui seront éventuellement préparés dans le cadre du projet, constituent les documents de référence pour servir à l'évaluation.

14.2.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation se fixe les objectifs suivants :

évaluation générale de la conformité de l'exécution avec les objectifs et méthodes précisés dans le cadre de politique de réinstallation, les PAR ;

- évaluation de la conformité de l'exécution avec les dispositions convenues ;
- évaluation des procédures mises en œuvre pour les indemnisations, le déplacement, la réinstallation ;
- évaluation de l'adéquation des indemnisations et des mesures de réinstallation par rapport aux pertes subies ;
- évaluation de l'impact des programmes de réinstallation sur les revenus, les niveaux de vie, et les moyens d'existence, en particulier par rapport à l'exigence du CPR sur le maintien des niveaux de vie à leur niveau précédent ;
- audit indépendant ;
- évaluation des actions correctives à prendre éventuellement dans le cadre du suivi, et évaluation des modifications à apporter aux stratégies et méthodes utilisées pour la réinstallation.

14.2.2 Processus de Suivi et Evaluation

L'évaluation utilise les données et documents issus du suivi interne, et les résultats des investigations de la mission d'évaluation (analyses des informations de terrain issues des visites et des enquêtes auprès des parties prenantes du projet notamment les PAP). L'évaluation des actions de compensation et éventuellement de réinstallation est menée par des auditeurs compétents choisis sur la base de critères objectifs. Cette évaluation est entreprise en trois (3) temps : immédiatement après l'achèvement des opérations de réinstallation ; à mi-parcours du projet (2 ans après l'achèvement des opérations de réinstallation) ; à la fin du projet.

14.2.3 Responsable de l'évaluation

Les évaluations immédiatement après l'achèvement des opérations de réinstallation, à mi-parcours du projet et à la fin du projet seront confiées à des consultants spécialistes des questions sociales, nationaux ou internationaux sous la responsabilité de l'UGP.

15 BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT

15.1 BUDGET

A ce stade de la préparation, lorsque les sites des sous-projets n'ont pas encore été fixés et que le nombre de PAP ne peut encore être déterminé, il ne sera pas possible dans le cadre du CPR, une estimation précise du coût global de la réinstallation. Toutefois, une estimation a été faite ci-dessous (cf. tableau n°18) pour permettre de provisionner le financement éventuel lié à la réinstallation. Les fonds pour la réinstallation et les compensations seront fournis par l'Etat du Tchad à travers le ministère des Finances.

15.1.1 Justification des coûts

- **Préparation des instruments spécifiques de PAR :** la visite du site a permis à la mission de faire une prévision de cinq (5) PAR pour l'ensemble du projet. A cet effet, il s'agira de recruter des consultants pour conduire ces études, à raison de 20 000 000 FCFA par étude, soit un coût total de 100.000 000 FCFA à provisionner. (Honoraire 600 000 FCFA x 30 jours x 1 personne) +(perdiem 100 000 Fcfax 10 jours x 1 personne) + (Autres frais : location véhicule, enquêteur, rapportage pour un forfait de 1 500 000 FCFA) = 20 000 000 FCFA

- **Mise en œuvre des PAR spécifiques :** Pour la mise en œuvre, il est prévu une provision de 10 000 000 FCFA par PAR soit un cout estimé à **50 000 000** FCFA pour les cinq (5) PAR à mettre en œuvre. Ce cout a été estimé selon notre expérience au Tchad.

- **Renforcement de capacités :** Ces coûts concernent uniquement les formations des différents acteurs dans la zone du projetLe projet s'engage à mobiliser un montant de **38 000 000** FCFA avec les détails donnés dans le tableau 6.

- **Fonctionnement des comités de suivi du processus de réinstallation y compris gestion des plaintes :** (Prise en charge pause-café et achat de matériel : 4000 Fcfa par jour x 200 jours x 5 personnes) = 4 000 000 FCFA pour les 5 ans de mise en œuvre du projet.

- **Provision pour l'acquisition de terre et aménagement de site de réinstallation**

Le consultant a proposé en fonction de son expérience une provision de 25 000 000 FCFA pour l'acquisition de terre et pour l'aménagement de site de réinstallation au cas ou cela sera nécessaire.

- **Audit social avant-clôture de la performance ES :** Il est prévu au cours de la fin de la deuxième année une évaluation de la performance sociale pour un coût de **25 000 000** FCFA. A cet effet, il s'agira de recruter un consultant pour conduire l'audit social, à raison de 22 500 000 FCFA (Honoraire 600 000 FCFA x 35 jours x 1 personne) +(perdiem 100 000 Fcfax 14 jours x 1 personne) + (Autres frais : location véhicule, enquêteur, rapportage 13 jours x 200 000 FCFA) = 25 000 000 FCFA

Suivi permanent de la mise en œuvre du CPR par le ES : Ce suivi a été budgétisé à 6 000 000 FCFA par an soit **30 000 000** FCFA pour toute la durée du projet. (Perdiem 75 000 Fcfax 10 jours x 2 personnes) = 1 500 000 FCFA par trimestre soit 6 000 000 FCFA par an. Mais ce coût sera intégré dans le coût du suivi global du projet.

15.1.2 Synthèse du budget

Le coût global de la réinstallation et de la compensation sera déterminé à la suite des études socioéconomiques. Cette estimation comptabilisera les différentes modalités de compensation

à savoir : en espèces, en nature ou sous forme d'assistance. Les coûts globaux de la réinstallation comprennent : les coûts d'acquisition des terres, les coûts de compensation des pertes (agricoles, forestières, habitats, etc.), les coûts de réalisation des PAR éventuels, les coûts de sensibilisation et de consultation publique et les coûts de suivi/évaluation. Ainsi le coût global de la réinstallation comme l'indique le **tableau 18** estimé à **299 200 000 F CFA** a été établi pour permettre au **PRAP 2** de prendre en compte le coût de la réinstallation dans ses prévisions budgétaires et ses requêtes de financement auprès de l'État. Le coût pris en charge par l'Etat tchadien est de **82 500 000 FCFA** et celui du projet s'élève à **216 700 000 FCFA**

Tableau 5 Coûts prévisionnels de la mise en œuvre du CPR

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unité	Total	Source de financement	
				FCFA	FCFA	Etat FCFA	BM FCFA
1	Préparation des instruments spécifiques (PAR)	Nb	5	20.000.000	100.000.000		100.000.000
2	Mise en œuvre des PAR spécifiques	Nb	5	10.000.000	50.000.000	50.000.000	
3	Renforcement des capacités des acteurs (formations en ES)	FF	1	38.000.000	38.000.000		38.000.000
5	Fonctionnement des comités de suivi du processus de réinstallation y compris gestion des plaintes	FF	1	4.000.000	4.000.000		4.000.000
6	Acquisition (possible) de terres	Provision	1	25.000.000	25.000.000	25.000.000	
9	Audit avant-clôture de la performance sociale	Nb	1	25.000.000	25.000.000		25.000.000
11	Suivi par le ES	An	5	6.000.000	30.000.000		30.000.000
TOTAL					272.000.000	75.000.000	197.000.000
Imprévu (10 %)					27.200.000	7.500.000	19.700.000
TOTAL GENERAL					299.200.000	82.500.000	216.700.000

Source : Mission d'élaboration CPR – PRAPS Décembre 2020

15.2 SOURCE DE FINANCEMENT

Le Gouvernement tchadien assume la responsabilité de remplir les conditions contenues dans le présent CPR. De ce point de vue, il veillera à ce que l'UGP dispose des ressources nécessaires, au moment opportun, pour s'acquitter des exigences financières liées à la réinstallation (acquisition éventuelle de terres, paiements des indemnités et compensations dues aux personnes déplacées).

Quant à la Banque mondiale, elle financera sur les ressources allouées au Projet, le renforcement des capacités, le suivi/évaluation et l'assistance à la réinstallation y compris les mesures d'assistance à destination des groupes vulnérables et les mesures de viabilisation sociale et environnementale d'éventuels sites de recasement. Les coûts liés aux mesures

d'assistance aux groupes vulnérables ainsi que ceux relatifs à la viabilisation des sites seront intégrés aux coûts du projet.

CONCLUSION

Le PRAPS-2 se place résolument dans le soutien aux engagements de haut niveau de la déclaration de Nouakchott et de Ndjamena sur le pastoralisme (2013), qui restent toujours très pertinents. Il va poursuivre la dynamique positive initiée par le PRAPS-1 tout en renforçant les acquis de première phase. Il permettra d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs, et de renforcer les capacités du pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences. Les investissements qui seront réalisés dans le cadre du projet sont susceptibles de requérir des acquisitions de terres et d'entraîner des déplacements physiques et/économiques de populations, engendrant des effets négatifs en termes de précarité et de baisse de niveau de vie. L'atténuation des impacts sociaux et économiques négatifs qui résulteraient d'une réinstallation involontaire est une condition d'un développement harmonieux et durable. Le présent CPR permettra au Gouvernement du TCHAD de faire de la réinstallation une opportunité de développement pour les personnes affectées en général et les groupes vulnérables en particulier.

Un des principes clé de la politique de la NES n°5 est que les promoteurs d'un programme de réinstallation sont tenus de veiller à ce que les personnes affectées par la perte de terre doivent, après le déplacement, se retrouver économiquement mieux qu'avant le déplacement, sinon préserver leur niveau de vie antérieur.

Dans le souci de garantir une bonne exécution du CPR, le Gouvernement veillera à ce que la structure d'Exécution du projet dispose des ressources nécessaires, au moment opportun, pour s'acquitter des exigences financières liées à la réinstallation (acquisition éventuelle de terres, paiements des indemnités et compensations dues aux personnes déplacées) et quant à la Banque mondiale, elle appuiera le Tchad sur les ressources allouées au projet, pour le renforcement des capacités des acteurs de la réinstallation, le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, le suivi/évaluation ainsi que l'assistance aux groupes vulnérables

BIBLIOGRAPHIE

Angel J.M. et al.: Carte géologique et des ressources minérales de la République du Tchad. **2010**

Commission du Bassin du Lac Tchad & Commission de l'Union Africaine Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram **août 2018**

FAO :Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural du Tchad**2018**

FEWS NET; 2016 : Tchad Perspectives sur la sécurité alimentaire : Février 2016 à Septembre 2016

INSEED ; 2013 :Profil de la pauvreté au Tchad en 2011 : Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3)

INSEED ; 2016 :Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015

M. Frédéric HUNEAU: Le Bassin du lac Tchad : rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA**2017**

Ministère de l'action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (Tchad), : Politique Nationale Genre (PNG) **2011**

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (Tchad), : Plan National de Développement (PND) **2017**

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement du Tchad : Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable**2019**

Ministère de l'environnement et de la pêche du Tchad : L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en Tchad**2016**

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi (Tchad) : Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP) **2014**

Ministère de la Santé Publique (Tchad) ; 2018 Annuaire des statistiques sanitaires Tome A 31ème Edition année 2017

Ministère de la Santé Publique (Tchad),: Politique Nationale de Santé 2016-2030**2016**

Ministère des Infrastructures et Equipements du Tchad : Réseaux des transports en République du Tchad**2011**

Ministère de l'environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad :Tchad: Rapport National du Développement Durable en vue de la préparation de Rio+20 :**2012**

Ministère de l'Environnement et de la Pêche ; 2016 Rapport du Tchad contribuant à l'état de la Biodiversité pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le monde

OCHA , 2016 : Tchad : Découpage administratif (juillet 2016)

UNHCR ; 2017 Rapport annuel sur les cas incidents de SGBV 2016 parmi les réfugiés au Tchad

CPR CONSULTES

PAAQE/FA Décembre 2019 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education Financement additionnel (PAAQE/FA) au Burkina Faso 115p+annexes

PMUA février 2019 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA), en république de Côte d'Ivoire 122p+annexe

PADES aout 2018 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES) en république de Côte d'Ivoire, 141p+annexe

ProPAD Janvier 2018 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations Projet de Promotion de la Productivité Agro-Sylvo-Pastorale Durable (ProPAD) du Tchad, 102p+annexes.

PSDEA février 2017 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet de Solutions numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSDEA) en république de Côte d'Ivoire 145p+annexes

PACCVA février 2017 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde (PACCVA) en Côte d'Ivoire. 165p+annexe

REDISSE octobre 2016 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du Projet de Renforcement du Système de Santé et de lutte contre la maladie à virus EBOLA Octobre 2016, en République démocratique du Congo 180p+annexes

PRAPS Février 2015 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations au profit du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel -PRAPS au Tchad 122p+annexes.

PSAC octobre 2012 : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des populations du projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire (PSAC) 113p+annexe

ANNEXES

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SELECTION SOCIALE

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des activités du Projet. Il contient des informations qui permettront d'évaluer les impacts sociaux potentiels du projet sur le milieu.

Nom du Village/Organisation/Province où le projet sera réalisé	
Nom, titre de la fonction, et détails sur la personne chargée de remplir le présent formulaire.	

Partie A : Brève description du sous projet

type et les dimensions de l'activité du projet (superficie, terrain nécessaire,)

Construction et fonctionnement (ressources, matériaux, personnel, etc.)

Partie B : Brève description du milieu social et identification des impacts sociaux

1. L'environnement naturel

(a) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation de l'endroit/adjacente à la zone du projet _____

(b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée _____

2. Compensation et ou acquisition des terres

L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait de la réalisation du projet? Oui _____ Non _____

3. Perte de terre : La réalisation du projet provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire de terre ? Oui ___ Non _____

4. Perte de bâtiment : La réalisation du projet provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire de bâtiment ? Oui ___ Non _____

5. Pertes d'infrastructures domestiques : La réalisation du projet provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire d'infrastructures domestiques ? Oui ___ Non _____

6. Perte de revenus : La réalisation du projet provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire de revenus ? Oui ___ Non _____

7. Perte de récoltes ou d'arbres fruitiers : La réalisation du projet provoquera –t-elle la perte permanente ou temporaire de récoltes ou d'arbres fruitiers ? Oui ___ Non _____

Partie C : travail social nécessaire

Pas de travail social à faire

PAR

ANNEXE 2 : FICHE D'ANALYSE DES ACTIVITES POUR IDENTIFICATION DES CAS DE REINSTALLATIONS INVOLONTAIRES

Date : _____

Nom de projet : _____

Province de _____

Commune de _____ Collectivité _____

Type de projet : _____

Localisation du projet :

Quartier/village: _____

Dimensions : _____ m2 x _____ m2

Superficie : _____ (m2)

Propriétaire(s) du (des) terrain(s) :

Nombre total des PAP

Nombre de résidences

Pour chaque résidence :

Nombre de familles : _____ Total : _____

Nombre de personnes : _____ Total : _____

Nombre d'entreprises

Pour chaque entreprise ;

Nombre d'employées salariées : _____

Salaire de c/u par semaine : _____

Revenu net de l'entreprise/semaine _____

Nombre de vendeurs : _____

Sites de relocalisation à identifier (nombre) : _____

Sites de relocalisation déjà identifiés (nombre et ou) : _____

Considérations

environnementales :

_____ Commentaires _____

ANNEXE 3 : PLAN TYPE D'UN PAR

a) Description du projet

La description générale du projet et l'identification de la zone d'implantation du projet.

b) Identification des impacts potentiels

de la composante ou des activités du projet qui sont à l'origine de la réinstallation ;

de la zone d'impact de la composante ou des activités ;

des mécanismes mis en place pour minimiser la réinstallation, autant que faire se peut, pendant la mise en œuvre du projet.

c) Objectifs

Définir les objectifs principaux du programme de réinstallation.

Etudes socio-économiques

Ces études comprennent :

une enquête destinée :

à recenser les occupants actuels de la zone affectée pour établir une base pour la conception du programme de réinstallation et pour éviter que d'autres personnes non concernées ne revendiquent ultérieurement la compensation due au déplacement involontaire ;

à définir les caractéristiques générales des ménages à déplacer, y compris une description des systèmes de production, du travail et de l'organisation des ménages, l'information de base sur les besoins d'existence comprenant les niveaux de production et les revenus issus des activités économiques formelles et informelles ainsi que le niveau de vie en général y compris la situation sanitaire de la population à déplacer ;

à faire l'inventaire des biens des ménages déplacés, à évaluer l'importance de la perte prévue - totale ou partielle – de l'individu ou du groupe et l'ampleur du déplacement, physique ou économique ;

à collecter l'information sur les groupes ou les personnes vulnérables pour qui des dispositions spéciales peuvent être prises ;

à prévoir des dispositions pour mettre à jour l'information sur les besoins d'existence et les normes de vie des personnes déplacées de sorte que la dernière information soit disponible au moment de leur déplacement.

ii) d'autres études décrivant :

le statut de la terre et les systèmes de transfert y compris l'inventaire des ressources naturelles communautaires dont les populations tirent leurs subsistances, les propriétés non enregistrées basées sur les systèmes d'usufruitier (comprenant les zones de pêche, les zones de pâturages, les forêts) et régis par les systèmes traditionnels d'attribution de terre, et toutes questions relatives aux différents statuts fonciers dans la zone du projet ;

les systèmes d'interaction sociale dans les communautés affectées, y compris les réseaux sociaux et les systèmes de soutien social ainsi que les conséquences qu'ils auront à subir du projet ;

les infrastructures publiques et services sociaux qui seront affectés ;

les caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées, y compris une description des établissements formels et informels (par exemple, organisations communautaires, groupes rituels, ONGs pouvant être consultées, concevoir et mettre en œuvre les activités de réinstallation.

cadre juridique

L'analyse du cadre légal doit couvrir les aspects suivants :

le champ d'application du droit d'expropriation et la nature de l'indemnisation qui lui est associée, à la fois en termes de méthode d'estimation et de calendrier de paiement ;

les procédures juridiques et administratives applicables, y compris la description des recours disponibles pouvant être mis en œuvre par les personnes déplacées dans une procédure judiciaire ainsi que les délais normaux pour de telles procédures ; tout mécanisme alternatif de règlement des différends existant qui pourrait être utilisé pour résoudre les problèmes de réinstallation dans le cadre du projet ;

la législation pertinente (y compris les droits coutumier et traditionnel) régissant le régime foncier, l'estimation des actifs et des pertes, celle de la compensation et les droits d'usage des ressources naturelles ; le droit coutumier sur les personnes relatif au déplacement ; ainsi que les lois sur l'environnement et la législation sur le bien-être social ;

les lois et règlements applicables aux organismes responsables de la mise en œuvre des activités de réinstallation ;

les différences ou divergences, s'il en est, entre la politique de la Banque en matière de réinstallation, les lois régissant l'expropriation et la réinstallation, de même que les mécanismes permettant de résoudre les conséquences de telles différences ou divergences ;

toute disposition légale nécessaire à assurer la mise en œuvre effective des activités de réinstallation dans le cadre du projet, y compris, si c'est approprié, un mécanisme d'enregistrement des doléances sur les droits fonciers – incluant les doléances dérivant du droit coutumier et de l'usage traditionnel.

Cadre institutionnel

L'analyse du cadre institutionnel doit couvrir les aspects suivants :

l'identification des organismes responsables des activités de réinstallation et des ONGs qui peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre du projet ;

une évaluation des capacités institutionnelles de tels organismes et ONGs ; et

toutes les dispositions proposées pour améliorer les capacités institutionnelles des organismes et ONGs responsables de la mise en œuvre de la réinstallation.

Eligibilité

Il s'agit d'un recensement de la population déplacée et critères permettant de déterminer l'éligibilité à une compensation et toute autre forme d'aide à la réinstallation, y compris les dates appropriées d'interruption de l'aide.

Estimation des pertes et de leur indemnisation

Il s'agit de la méthodologie d'évaluation des pertes à utiliser pour déterminer le coût de remplacement de celles-ci ; ainsi qu'une description des types et niveaux proposés de compensation proposés dans le cadre du droit local, de même que toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour parvenir au coût de remplacement des éléments d'actif perdus.

Mesures de réinstallation

Description des programmes d'indemnisation et autres mesures de réinstallation qui permettra à chaque catégorie des personnes déplacées éligibles d'atteindre les objectifs de la politique de réinstallation. En plus d'une faisabilité technique et économique, les programmes de réinstallation devront être compatibles avec les priorités culturelles des populations déplacées, et préparés en consultation avec celles-ci.

j) Sélection, préparation du site, et relocalisation

Prendre les dispositions institutionnelles et techniques nécessaires pour identifier et préparer les terrains – ruraux ou urbains – de réinstallation dont la combinaison du potentiel productif, des avantages d'emplacement et d'autres facteurs, est au moins comparable aux avantages des anciens terrains, avec une estimation du temps nécessaire pour acquérir et transférer la terre et les ressources y afférentes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les spéculations sur la terre ou l'afflux des personnes non éligibles aux terrains choisis

Prévoir les procédures pour la réinstallation physique ainsi que le calendrier pour la préparation des terrains

Voir les dispositions légales pour régulariser l'enregistrement et l'octroi des titres de propriété aux personnes réinstallées

k) Logement, infrastructures et services sociaux

Etablir des plans pour fournir aux personnes réinstallées ou pour financer l'acquisition de logement, d'infrastructures (par exemple l'approvisionnement en eau, routes d'accès), et les services sociaux (par exemple, écoles, services de santé)

Etablir des plans pour assurer des services comparables à ceux de la population d'accueil et si nécessaire assurer l'ingénierie et conceptions architecturales pour les équipements

l) Protection et gestion de l'environnement

Une description des limites de la zone de réinstallation

Evaluation des impacts environnementaux liés à la réinstallation proposée et les mesures pour atténuer et contrôler ces impacts (coordonnée avec l'évaluation environnementale de l'investissement principal exigeant la réinstallation)

m) Participation de la Communauté

Il s'agit de la participation des personnes réinstallées et des communautés hôtes qui exige de :

Faire une description de la stratégie pour la consultation et la participation des personnes réinstallées et des communautés hôtes dans la conception et la mise en œuvre des activités de réinstallation

Faire un sommaire des opinions exprimées et montrer comment les points de vue ont été pris en considération lors de la préparation du plan de réinstallation

Examiner les autres possibilités de réinstallation présentées et les choix faits par les personnes déplacées concernant des options qui leur seront disponibles, y compris des choix sur les formes de compensation et aide à la réinstallation pour les ménages ou pour des parties des communautés préexistantes ou pour des groupes de parenté, afin de maintenir le modèle existant d'organisation du groupe et de sauvegarder la propriété culturelle (par exemple endroits du culte, lieux de pèlerinage, cimetières, etc.)

Prévoir les dispositions institutionnalisées par lesquelles les personnes déplacées peuvent communiquer leurs soucis aux autorités du projet durant toute la période de la planification et de la mise en place, et les mesures pour s'assurer que des groupes vulnérables tels que les peuples indigènes, les minorités ethniques, les sans terre, et les femmes ont été convenablement représentés

n) Intégration avec des populations hôtes

Il s'agit des mesures d'atténuer l'impact de réinstallation sur toutes les communautés hôtes, incluant :

Des consultations avec les communautés hôtes et des autorités locales

Des arrangements pour le règlement rapide de tout paiement aux populations hôtes pour l'acquisition des terres ou autres biens fournis aux populations réinstallées

Toutes les mesures nécessaires pour augmenter les services (par exemple, dans le domaine de l'éducation, eau, santé, et services de production) dans les communautés hôtes pour les rendre au moins comparables aux services disponibles aux personnes réinstallées

l) Procédures de recours

Procédures raisonnables et accessibles aux tierces personnes pour le règlement des conflits résultant de la réinstallation, de tels mécanismes de recours devraient tenir compte des possibilités de recours judiciaire de la communauté et des mécanismes traditionnels de contestation de règlement

o) Responsabilités d'organisation

Le cadre d'organisation pour mettre en application la réinstallation, y compris l'identification des agences responsables de la mise en œuvre des mesures de réinstallation et des prestations

Les arrangements pour assurer la coordination appropriée entre les agences et les juridictions qui sont impliquées dans l'exécution, et toutes les mesures (assistance technique y compris) nécessaires pour renforcer la capacité de l'organisme d'exécution pour concevoir et effectuer des activités de réinstallation

Les dispositions pour le transfert si nécessaire, des agences d'exécution aux autorités locales ou aux personnes réinstallées elles-mêmes la responsabilité de gérer des équipements et des services fournis pendant le projet et de transférer toutes autres responsabilités

Programme d'exécution

Un programme d'exécution couvrant toutes les activités de réinstallation, de la préparation à l'exécution, y compris les dates prévues pour l'accomplissement des avantages prévus pour les personnes réinstallées et les populations hôtes et pour terminer les diverses formes d'aide

Coûts et budget

Des tableaux montrant des estimations des coûts de toutes les activités de réinstallation y compris les prévisions dues à l'inflation, à la croissance démographique et d'autres imprévus, les calendriers pour les dépenses, les sources de financement, etc.

r) Suivi et évaluation

Des dispositions pour le suivi de la mise en œuvre des activités de réinstallation par l'agence d'exécution, appuyée par des auditeurs indépendants, afin de fournir l'information complète et objective, les indicateurs de suivi de la performance pour mesurer les forces et faiblesses, et les résultats des activités de réinstallation, l'évaluation de l'impact de la réinstallation après une période raisonnable après que toutes les activités de réinstallation et celles relatives au projet soient terminées.

